



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Assurance Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

MERCREDI 26 MARS 2025, À 19 H

ESPACE CITOYEN DE MONTMAGNY

48, AVENUE DU BASSIN NORD, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 2B7

INSCRIPTION RECOMMANDÉE

Pour y participer, les membres sont fortement invités à s'inscrire en communiquant avec la Société au 1 888 265-7940, poste 6705, ou en écrivant à sylvie.talbot@promutuel.ca au plus tard le mercredi 19 mars, à 16 h.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres sur place pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration et poser des questions.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 3 : Secteur Est – Françoise Pettigrew

Siège n° 4 : Secteur Est – Bernard Ouellet

Siège n° 6 : Secteur Centre – Annie Gagnon

Siège n° 10 : Secteur Ouest – Rodrigue Pouliot

Siège n° 12 : Secteur Ouest – Manon Talbot

Tout membre désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 17 mars 2025, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse sylvain.fauchon@promutuel.ca ou le membre peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse sylvain.fauchon@promutuel.ca, au plus tard le 25 mars 2025, à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise à une date ultérieure.

Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

SYLVAIN FAUCHON

Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le 26 février 2025

PROMUTUEL
ASSURANCE

CÔTE-SUD